

# 29<sup>ème</sup> FOIRE A LA BROCANTE ET VIDE-GRENIERS

## DIMANCHE 4 MAI 2025

Place de l'église à LACANAU DE MIOS

Prix de l'emplacement : **16 € pour 6 m. linéaires** en extérieur (tables non fournies).

Installation de 6 h 00 à 8 h00  
Vin d'honneur offert aux exposants à 11 h30  
Buvette, restauration sur place  
Fermeture à 18 h.

**Le bulletin d'inscription est à retourner avant le 20 avril 2025, avec le chèque de réservation libellé à l'ordre de : Comité des Fêtes de Lacanau de Mios, ainsi que le règlement de la foire au verso, complété et signé, à l'adresse suivante :**

**Mme MARQUETTE Elodie, 50 chemin du bouchon, Lacanau de Mios, 33380 Mios**

Pour tout renseignement, téléphoner au : **06 77 20 75 77.**

Publicité dans : « Antiquités Brocante », « Collectionneur & Chineur », « L'Officiel des Foires et Marchés », « Brocabrac », « Info brocantes », « L'agenda des Brocantes », « La Dépêche du Bassin », « Sud-Ouest », Internet et radios locales.



### Attestation-Inscription vide-grenier

#### Je soussigné(e),

Nom.....Prénom.....

Représentant la Société/Association/ (Raison sociale) .....

N° de registre du commerce/des métiers.....

de(ville).....du(date).....

Dont le siège est au (adresse):.....

ayant la fonction de.....dans la personne morale.

Né(e) le ...../...../.....à.....

Département.....Ville.....

Demeurant à :

Adresse.....

CP .....Ville.....

Tél. ....../...../...../...../.....Email.....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le...../...../.....par .....

**Veillez renseigner précisément le type de véhicule que vous aurez** (emplacements déjà prévus pour chacun et, excepté pour quelques-uns, possibilité d'avoir son véhicule derrière à condition de ne pas dépasser la longueur de l'emplacement)

Merci de cocher :

- voiture                       fourgon (moins de 6 m de long)
- camion (plus de 6 m de long) prévoir 2 emplacements     camping-car (si plus de 6 m prévoir 2 emplacements)
- sans remorque             avec remorque

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Attention : pour les barnums, la profondeur de l'emplacement est de 4m avec le véhicule.**

#### réserve un emplacement pour la foire du 4 mai 2025 et déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à.....le ..... Signature :

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € pour \_\_\_\_\_ emplacement(s) de 6 m.  
(Attestation qui sera jointe au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation)

Et merci de ne pas  
oublier de compléter  
le verso de ce bon. →

## Règlement de la foire de Lacanau de Mios

**1/** Le Comité des Fêtes n'acceptera votre présence qu'après lecture et signature, précédée de la mention « lu et approuvé » de ce règlement.

**2/** La foire est ouverte aux professionnels et aux amateurs de l'artisanat, aux brocanteurs professionnels et aux particuliers.

**3/** Les brocanteurs et vide-greniers feront l'objet d'une déclaration à la Préfecture de la Gironde pour laquelle sont obligatoires les informations demandées au recto du présent règlement.

**4/** Tout exposant est responsable des dommages qu'il pourrait causer, du fait de son installation, aux autres exposants.

**5/** Tout exposant s'engage à laisser son emplacement aussi propre qu'il l'a trouvé.

A partir de 2019, la COBAN ne prête plus de conteneurs aux organisateurs de vide-greniers. Les exposants sont donc tenus d'emporter tous leurs déchets y compris les objets qui resteront invendus.

**6/** Tout exposant ne respectant pas ces règles, ne sera plus invité.

**7/** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige :

- entre exposants,
- avec les contributions, les services douaniers et tous services officiels,
- ainsi qu'en cas de perte, vol, casse, ou tout autre sinistre.

**8/** Les exposants renoncent expressément, du fait de leur admission, à tout recours contre les organisateurs, pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

**9/** La signature de ce règlement entraînera pour l'exposant, l'obligation de s'y conformer ainsi qu'à toutes prescriptions qu'il conviendrait aux administrations préfectorales ou municipales d'édicter, concernant les mesures de police ou de sécurité.

NOM : ..... DATE : .....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :